



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 novembre 2025

Objet : Approbation des plans de financement de projets d'investissement – opérations annuelles

Date de la convocation : 7 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De Gentili Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4 L. 2121-29 et L. 2334-42 ;

Vu la Loi n° 95-115 en date du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de regrouper les crédits des cinq principaux fonds existant en matière d'aménagement du territoire ;

Vu la Loi n°2014-110, dite loi « LABBE » en date du 6 février 2014 sur la transition énergétique pour une croissance verte en 2015 ;

Vu la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant inscription du fonds vert ;

Vu le Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°24/226CE de l'Assemblée de Corse en date du 15 mai 2024 portant approbation des modalités d'appel à candidature des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER Corse 2021-2027 ;

Vu la Circulaire NOR : TERB2000342C du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu la circulaire n° NOR TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 publiée le 18 janvier 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) déployé aux collectivités territoriales ;

Vu les règlements des aides en faveur des communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse et le guide des aides à la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°18/392 de l'assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/AVR/14 en date du 11 avril 2024 portant approbation du plan de financement relatif aux études préalables et à la mission de Maîtrise d'œuvre du Parking du site de Capochja ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2025/01/MAR/16 en date du 27 mars 2025 portant approbation du plan de financement de projets d'investissement ;

Vu l'arrêté n°DR-2023-30 en date du 21 juin 2023 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 novembre 2025 ;

Considérant que dans le cadre de son programme d'investissement, la Ville de Bastia souhaite réaliser plusieurs opérations annuelles pour lesquelles elle propose de solliciter des aides publiques auprès de la Collectivité de Corse, de l'Etat et de l'Europe au titre de différents règlements et dispositifs énumérés ci-après :

- Dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse :
 - Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : Dotation Quinquennale (DQ), Dotation Ecole (DE) et Charte Urbaine ;
 - Règlement des aides pour le patrimoine ;
 - Règlement des aides pour la culture.

- Dispositifs d'aides de l'Etat :

- Fonds vert

Le fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est destinée à financer sous forme de subvention attribuée par le représentant de l'Etat dans la région, la réalisation de projets d'investissements.

- Dispositif d'aide de l'Europe
 - FEDER

Considérant les conditions d'éligibilité de ces opérations par rapport aux dispositifs précités et au regard de l'opérationnalité des projets, la commune propose de solliciter les aides suivantes :

Intitulé de l'opération	Coût estimatif en € HT	Financement CdC	Financement Etat	Financement Europe
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles – Phase 2	183 135 €	73 254 €	73 254 €	
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles – Phase 3	85 227,28€	34 090,91 €	34 090,91 €	
Capochja, un parc de stationnement paysager au cœur des modes doux	350 000 €			280 000 €

Considérant les travaux d'amélioration d'accueil dans l'école Jean Toussaint Desanti avec notamment la rénovation des faux plafonds et de travaux d'amélioration de l'accueil dans les écoles en termes de mesures correctives suite à la réalisation de diagnostics amiante ;

Considérant les travaux nécessaires à l'installation du Conservatoire au sein des locaux de l'école Venturi-Gaudin ;

Considérant que le projet d'aménagement du parking Capochja s'inscrit pleinement dans les documents de planification urbaine (PADD, PLU, PGD, schéma communautaire des liaisons douces) et constitue une action phare du programme « Coeur de ville » ;

Considérant la capacité d'environ 80 places, ce parking relais, couplé à une offre attractive de transports en commun et modes actifs, doit :

- Encourager les modes doux ;
- Désengorger les parkings du centre-ville ;
- Réduire les flux de véhicules en cœur de ville ;
- Optimiser l'utilisation des transports collectifs ;
- Fluidifier la circulation ;
- Faciliter le stationnement.

Considérant que la nature du projet ayant évoluée, ce plan de financement vient abroger la délibération n° 2024/01/AVR/14 en date du 11 avril 2024.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jérémie VIVARELLI-MARI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les projets et leur plan de financement selon les tableaux suivants :
 - **Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles – Phase 2**

Dépenses		- Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT

Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles – Phase 2	183 135 €	Collectivité de Corse (40%) ETAT (40%) Ville de Bastia (20%)	73 254 € 73 254 € 36 627 €
Total dépenses	183 135 €	Total Recettes	183 135 €

- Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles – Phase 3**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles – Phase 3	85 227,28 €	Collectivité de Corse (40%)	34 090,91 €
		ETAT (40%)	34 090,91 €
		Ville de Bastia (20%)	17 045,46 €
Total dépenses	85 227,28 €	Total Recettes	85 227,28 €

- Capochja, un parc de stationnement paysager au cœur des modes doux**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Capochja, un parc de stationnement paysager au cœur des modes doux	350 000 €	FEDER (80%)	280 000 €
		Ville de Bastia (20%)	70 000 €
Total dépenses	350 000 €	Total Recettes	350 000 €

Article 2 :

- **Décide** d'abroger la délibération du 11 avril 2024 n°2024/01/AVR/14.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 24/11/2025

Paul TIERI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.

Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2025

Pierre SAVELLI
